



## La responsabilisation des jeunes qui fait notre force

À l'occasion des rencontres UNSS, du district aux championnats de France, voire des championnats du monde, la dénomination « Jeune Officiel » identifie les élèves indispensables au bon déroulement des épreuves (arbitres/juges) mais aussi ceux qui amènent un plus dans le suivi de l'organisation (secouristes, reporters, organisateurs, ...).

### LES CONTENUS DE FORMATION

---

Chaque commission mixte nationale a défini ou ajusté, pour son activité, les contenus de formation et d'évaluation afin de permettre aux enseignants d'EPS d'assurer la formation des Jeunes Officiels sur des bases identiques et nationales, quel que soit leur niveau. Les tâches incontournables pour que toute rencontre se déroule dans un souci d'équité sportive et d'éthique, ont été identifiées et décrites très précisément.

### LES CONTENUS DE CERTIFICATION

---

À l'entrée en formation, en général dans les districts, le Jeune Officiel reçoit son passeport UNSS/MAIF indispensable pour assurer un suivi efficace de son engagement comme Jeune Officiel.

Chaque activité a défini les compétences nécessaires et indispensables pour officier ; lorsque celles-ci sont reconnues et validées au niveau départemental, le Jeune Officiel reçoit sa carte UNSS/MAIF avec une pastille bleue ; ensuite la pastille jaune valide le niveau académique, la pastille rouge le niveau national et la pastille verte le niveau international.

Pour la validation des niveaux de compétence, des protocoles de certification sont décrits par niveau. Ceux-ci conjuguent les connaissances théoriques et pratiques de l'activité et ont été élaborés en étroite collaboration avec les responsables de passerelles entre leur pratique UNSS et la pratique fédérale.

Les livrets « Je suis Jeune Officiel en... », disponibles sur le site de l'UNSS nationale, sont regroupés sur un DVD réalisé par la MAIF et distribué à l'ensemble des établissements scolaires. Ils reprennent l'ensemble de ces modalités par activité.

## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

---

### A/ Les principes

Ils s'appliquent à toutes les activités du programme sportif 2008/2012 :

- respecter un principe incontournable : 1 équipe = des compétiteurs + 1 Jeune Officiel + 1 professeur
- permettre à tout jeune officiel de pratiquer à son plus haut niveau de compétence, avec son association sportive ou au service d'une autre association sportive ou pour son académie
- être sur une logique de qualité
- garantir, à chaque niveau de compétition, l'évaluation et la certification des Jeunes Officiels par la présence de personnes qualifiées ; lors des championnats de France, un membre de la commission mixte nationale de l'activité est désigné comme responsable national de la certification des Jeunes Officiels. Il est en charge de l'examen obligatoire à tous les niveaux et de l'explication aux Jeunes Officiels non certifiés des raisons de leur non certification et des pistes à suivre pour progresser

### B/ Les règles

Elles sont valables pour toutes les activités du programme sportif 2008/2012 :

- pas d'équipe qualifiée aux championnats d'académie et aux championnats de France **sans Jeune Officiel**
- prise en charge du Jeune Officiel par l'association sportive qualifiée ou selon des modalités décrites précisément
- dès qu'il se présente pour arbitrer/juger, le Jeune Officiel doit être en possession de sa licence et de son passeport ; ensuite, et dès qu'il sera certifié de niveau départemental, il devra officier en présentant sa licence, son passeport et sa carte de Jeune Officiel

### C/ Le financement

L'UNSS prévoit un budget destiné à soutenir activement la formation des jeunes Officiels sur tout le territoire. Dans sa logique de globalisation des moyens, **la direction nationale attribue chaque année à chaque service régional UNSS une somme calculée sur la base du nombre de Jeunes Officiels entrés en formation, du nombre de Jeunes Officiels certifiés et du nombre de Jeunes Officiels ayant opéré sur les championnats de France UNSS.**